



VOEUX

*Les autorités communales
vous souhaitent une belle
année 2023 !*

6 CENTENAIRES ET 21 NONAGÉNAIRES ONT ÉTÉ FÊTÉS EN 2022

Des membres de l'administration ont eu le plaisir de rendre visite et de féliciter les nombreux Veyrites centenaires et nonagénaires. Des fleurs, un cadeau et un original du Journal de Genève ou d'une autre publication du jour de leur naissance leur ont été remis à cette occasion.

Centenaires :

Mme Luigia ARLAUD
Mme Magdalene BOON
M. Georges CORSAT
Mme Germaine FORTIS
Mme Marie HUGUENIN
Mme Madeleine TORRIANI

Nonagénaires :

Mme Ruth BÜRGE
Mme Lisette CHAPPUIS
Mme Georgette CHAPUIS
M. Jean-Jacques CHAVAZ
Mme Cornelia DELVECCHIO
M. Demetre FOKIANOS
M. Jean FREINHOFFER
Mme Monique HUYNH KHUONG
M. Edmond JÖHL
M. Allan KUSTER
Mme Hélène MADER
Mme Anita MONOD
Mme Josette REY
M. Hanspeter SCHÄRER
M. Marc TRAUB
Mme Margaretha VUICHARD
Mme Denise WEHRLI
M. Daniel WIDMER
M. Samuel WIDMER
M. Jean Pierre ZONCA
Mme Rosa ZULIANI



RAMASSAGE DES SAPINS

La levée des sapins aura lieu du 2 au 6 janvier 2023, une deuxième tournée sera effectuée du 16 au 20 janvier 2023.

En dehors de ces dates, les sapins ne seront pas ramassés.
Merci de dégarnir vos sapins afin qu'ils puissent être recyclés dans les meilleures conditions

INSCRIPTIONS PETITE ENFANCE

Dès le 1er janvier et jusqu'au 31 mars 2023, l'inscription pour la rentrée scolaire 2023-2024 se fera uniquement au travers du formulaire qui sera téléchargeable sur le site internet de la commune.
<https://veyrier.ch/petite-enfance/>

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



PRÉSENTATION DU SERVICE DES ROUTES ET ESPACES VERTS

De la douane de Veyrier au pont de Sierne, jusqu'à la lisière de Troinex, Carouge et Collonges-sous-Salève, une équipe dynamique de 14 personnes entretient fleurs, massifs, arbres, routes, parcs, cours et cimetières. Le service des Routes et espaces verts contribue également à l'installation de mobiliers urbains et de tentes lors de manifestations. Il gère les déchetteries communales. Un travail physique et généreux où le souci d'embellir et de prendre soin du patrimoine prédomine.

Changement de menu à chaque saison pour l'équipe de Sacha Zuber ! Seul le nettoyage des préaux d'école le lundi matin fait office de rituel dans la longue liste des tâches du service.

Au service des routes, sept employés polyvalents se chargent de nettoyer le bitume à la balayeuse et d'en ramasser les feuilles mortes. Débroussailler les bords de routes, installer et vider les nombreuses poubelles communales pour éviter les débris inopinés, tout est contrôlé aux abords des 22 km de routes. Ils s'occupent également des fontaines, des bancs et du mobilier urbain, tout comme de la tonte des parcs et des parcs à chiens.

Du côté des espaces verts, on ne lésine pas sur l'ornementation végétale de la commune : massifs, plates-bandes, parcs, ronds-points, rien n'est laissé au hasard. Qu'il s'agisse de planter, d'élaguer, d'abattre, d'arroser ou de désherber, les efforts des cinq jardiniers sont constants pour maintenir une arborisation verdoyante et une floraison colorée.

Mais cette palette d'activités ne serait pas complète sans la mobilisation générale de l'équipe quand il s'agit de saler les routes en cas de neige ou de faire vibrer l'esprit veyrite autour des manifestations phares de la commune. Ils s'attèlent alors au montage des différentes tentes. C'est à toute cette équipe que revient également le mérite d'avoir créé le Jardin du souvenir au printemps, pour en faire un lieu de paix et de recueillement.

AU GRAND AIR, PAS DE GRANDS AIRS !

C'est avec le calme, le franc-parler et le sourire bienveillant que **Sacha Zuber**, ancien judoka, applique la solidarité, l'humour et l'écoute pour mener son équipe. Marié et père de deux filles, pas question pour ce soleurois né à Genève de rester inactif et enfermé dans un bureau ! Fourmillant de mille idées, maniaque et toujours affable, il a intégré la commune depuis six ans, après avoir été paysagiste d'intérieur, puis jardinier et chef d'équipe dans une autre commune genevoise durant 17 ans. Pluie, vent, neige ou canicule ? Les éléments, il en fait son affaire ! C'est lors d'un premier stage fortuit qu'il les a tous affrontés. Loin de le décourager, apprentissage, école d'horticulture à Lullier, brevet et maîtrise fédéraux ont suivis.

Ce dont il ne peut se passer : la musique électro et la natation en eau froide.

Ce qu'il abhorre : la fondue, l'injustice et les inégalités.

Sa vision du Jardin d'Eden : un lac dans le Nord, dans un petit chalet accessible en raquettes, sans téléphone ni wifi.

S'il était un végétal : un chardon, c'est joli mais qui s'y frotte s'y pique !

UNE ÉQUIPE TOUT TERRAIN

Bien que physique, vecteur de poussière et de salissures, leur métier leur confère une liberté et une créativité certaines, qu'ils s'emploient à cultiver tout comme les nombreux contacts avec les villageois. Au diable les piquets de neige, même les réveils très matinaux ne sauraient les faire abdiquer !

• **Lucien Armeli**, adjoint du chef du service

C'est en grande partie à lui que les Veyrites doivent les abondantes décorations de Noël dans le centre du village. Ce franc-montagnard de cœur s'imaginerait aisément en érable japonais.

• **Jérôme Bonaldi**, jardinier

Robuste comme un chêne, cet aficionado du froid ne craint pas l'hiver et aime déployer toute son énergie à

l'aménagement floral du centre du village.

• **Thomas Rodriguez**, jardinier

Séduit par le parc du Grand-Donzel, il aime les longues journées d'été et faire le plein d'activités. S'il était un végétal ? Un cèdre du Liban, au milieu d'une nature sauvage.

• **Christofer Roux**, jardinier

Sous les couleurs d'automne, il aime s'affairer au parc de la

ILS ENTRETIENNENT :

- plus de 200 bacs à fleurs
 - 200 m² de massifs
- 20'000 m² de prairies fleuries
- 77'000 m² de gazon
- 34 déchetteries

LA MINUTE ÉCOLOGIQUE :

Véhicules, tondeuses, taille-haies, la tendance est à l'investissement électrique. Les produits phytosanitaires sont bannis au profit de l'engrais bio et le choix des essences locales et indigènes est hautement privilégié. Enfin, en soutien à l'effort énergétique ambiant, le service a opté pour une année sobre en illuminations de Noël.

◀ Mairie où il savoure sa liberté de moduler quelque peu le paysage. Dans son eldorado, il serait une tulipe au milieu d'une prairie fleurie.

• **Anne Schaerrer**, jardinière

Cette amoureuxse des couleurs de l'automne porte un soin particulier au Jardin du souvenir du cimetière de Veyrier. Si elle était un végétal ? Un hêtre dans un endroit où la nature s'épanouirait librement.

• **Coralie Stalder**, jardinière

A ses yeux, le paradis aurait tout d'un jardin tropical, où cascades et étangs prolifèreraient parmi bambous et bananiers aux sons du chant des oiseaux. Quant à elle, elle serait un érable japonais.

• **Zaïnoul Diallo**, employé polyvalent

Légèreté et esprit d'équipe, c'est au pennisetum qu'il s'identifie. Epris de montagne et de tranquillité, il parcourt les routes de la commune en leur rendant éclat et propreté.

• **Licínio Portilho**, employé polyvalent

Etre un lisianthus en Laponie, tel serait le paradoxe biologique de ce spécialiste de la balayeuse, aimant le travail bien fait et le calme.

• **Daniel de Oliveira**, employé polyvalent

Dans nos contrées, c'est de l'été dont il raffole. Mais son paradis ressemblerait à un chalet lapon perdu au milieu des aurores boréales. Vous le croiserez au volant de sa

balayeuse sur les routes veyrites. S'il était un végétal ? Une pivoine.

• **Daniel Krahenbühl**, employé polyvalent

C'est dans son atelier professionnel qu'il se sent bien. Dans un monde idéal, il serait un ravenale (arbre du voyageur) au bord d'un petit lac entouré d'arbres et contemplerait la nature renaître au printemps.

• **Patrick Norzi**, employé polyvalent

Du centre du village au complexe sportif du Grand-Donzel, «peu importe le temps, pourvu qu'on ait la tchatche» pourrait être sa devise ! Réincarné en immense palmier, il se verrait bien vivre sous les tropiques.

• **Aleixo Rui**, employé polyvalent

Prendre soin de sa femme, de ses enfants ou du centre du village, c'est dans la notion de «famille» au sens large qu'il trouve son bonheur, surtout lorsque les décorations des fêtes de fin d'année égayent les rues. S'il vivait en pleine terre, il serait un cactus.

• **Sasha Veyrat**, employé polyvalent

Préparer les manifestations phares de l'année, monter les tentes, engager le dialogue avec chacun, des moments privilégiés, quand il quitte la maintenance des déchetteries. Un lieu pour rêver ? Une cascade au bord d'un lac.

■ **Oriane de Saussure**

LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE À :



M. Maxime SCARATO

En qualité d'Appointé au service de la Police municipale, à 100% depuis le 1er juillet 2022.



M. David FASEL

En qualité d'apprenti Agent d'exploitation – Conciergerie au service Aménagement, constructions et infrastructures, à 100% depuis le 1er août 2022



Mme Clelia DUSONCHET

En qualité d'Assistante Ressources Humaines au Secrétariat général, à 60% depuis le 1er octobre 2022.



M. Frédéric WITTIG

En qualité d'Appointé au service de la Police municipale, à 100% depuis le 1er octobre 2022.



Mme Emmanuelle MANSO

En qualité de Cheffe de service au service de la Cohésion sociale, à 100% depuis le 1er novembre 2022.



M. Daniel VAN TIENHOVEN

En qualité d'Appointé au service de la Police municipale, à 100% depuis le 1er décembre 2022.

DÉPARTS :

M. Loïc MARCHARD

Apprenti Agent d'exploitation CFC – Voirie, service des Routes et espaces verts.

M. Jésus GONZALEZ-PEREZ

Appointé de Police municipale, service de la Police municipale.

M. Jérémy GUYOT

Appointé de Police municipale, service de la Police municipale.

GÉOTHERMIE

À la suite de l'information parue dans la presse, les SIG précisent ce qui suit concernant Veyrier.

Résultats de la campagne sismique 3D : le potentiel géothermique genevois est confirmé.

Les données issues de la vaste campagne de géophysique menée sur une grande partie du territoire cantonal et en France voisine à l'automne 2021 ont livré leurs premiers résultats. Ces analyses révèlent des images inédites du sous-sol genevois en trois dimensions, des découvertes majeures sur le plan géologique et surtout un terrain propice au développement de la géothermie de moyenne profondeur. Ces perspectives devraient permettre au Canton de Genève de développer à grande échelle la géothermie dans un avenir proche et d'atteindre ses objectifs en matière d'énergie thermique, à savoir couvrir 30% des besoins de chaleur du canton à l'horizon 2050, dont environ 14% d'ici 2035.

Grâce à ces nouvelles données, il est désormais possible de distinguer les différentes couches géologiques, leurs épaisseurs et leurs caractéristiques. Les images mettent aussi en évidence les failles du sous-sol genevois, leurs orientations, leurs trajectoires et leurs profondeurs. Certaines de ces failles fracturent les couches géologiques sur plusieurs milliers de mètres d'épaisseur avec parfois des décalages de 400 mètres de hauteur, formant ainsi de véritables montagnes souterraines. L'ensemble de ces indices est très prometteur, car on sait que de l'eau circule dans ces roches failleées. Les projets de géothermie pourront ainsi être positionnés dans des secteurs où les débits devraient être très intéressants.



Parmi les structures géologiques d'intérêt identifiées dans le sous-sol genevois celles situées entre le secteur de Meyrin et des Nations sur la rive droite du lac, ainsi que la zone située entre le pied du Salève à Veyrier-Troinex et le secteur de Lancy-Carouge devraient correspondre aux sites choisis pour les deux prochains forages d'exploration qui se dérouleront dès 2024. La commune de Veyrier sera dès lors potentiellement concernée par ces prochaines explorations, même si aujourd'hui aucun site n'a encore été retenu et que le travail d'analyse permettant de préciser les emplacements à privilégier ne font que commencer.

Pour en savoir plus :

En actualité : Résultats de la campagne sismique 3D : le potentiel géothermique du canton est confirmé sur <https://www.ge.ch/>



Dès le
11 déc.
2022

41

Retrouvez toutes
les nouveautés
et horaires des lignes
sur [tpg.ch](https://www.tpg.ch)



Nouvelle liaison entre Veyrier et la gare de Chêne-Bourg avec la ligne 41 !

Depuis le 11 décembre, de nouvelles opportunités de déplacements s'ouvrent aux habitant-es de Veyrier. En effet, la ligne 41 est prolongée jusqu'à la gare de Chêne-Bourg.

Cela facilite l'accès au réseau ferroviaire des CFF et plus particulièrement au Léman Express. De plus, il est désormais possible d'accéder aux lignes de tram 12 et 17 (Place Favre) dans le secteur des Trois-Chêne.

Votre ligne 41 vous offre une fréquence de :

- 15 minutes en heure de pointe entre Carouge-Tours et Petit-Veyrier
- 30 minutes en heure de pointe entre Petit-Veyrier et Chêne-Bourg-Gare-Place
- 30 minutes en heure creuse

En contrepartie, le parcours de la ligne 34 ne dessert plus Veyrier au profit d'un nouveau parcours en minibus dans la localité de Conches.

La desserte entre Veyrier et Petit-Bel-Air via les collèges Claparède et De Candolle ainsi que de l'école Moser est assurée, en renfort par la ligne scolaire C5, aux heures principales d'entrée et de sortie des classes.



Les apps tpg et tpgPreview vous accompagnent pour faciliter vos déplacements et achats de billets, vous informer sur les horaires et le trafic... tout y est!

tpg

[tpg.ch](https://www.tpg.ch)

bibli-o-bus horaires

PLANNING 2023

Bois-Gourmand

Route de Veyrier 210
préau de l'école
Jeudi : 10h-12h
19.01 / 16.02 / 16.03 /
13.04 / 11.05 / 08.06 /
06.07 / 31.08 / 28.09 /
26.10 / 23.11 / 21.12

Grand-Salève

Chemin des Rasses
entre l'école et le
terrain de football
Lundi : 10h-12h
09.01 / 23.01 / 06.02 /
20.02 / 06.03 / 20.03 /
03.04 / 17.04 / 15.05 /
12.06 / 26.06 / 10.07 /
21.08 / 04.09 / 18.09 /
02.10 / 16.10 / 30.10 /
13.11 / 27.11 / 11.12

Pinchat

Chemin de la
Tour-de-Pinchat 4
devant l'école de
Pinchat
Lundi : 14h-17h
09.01 / 23.01 / 06.02 /
20.02 / 06.03 / 20.03 /
03.04 / 17.04 / 15.05 /
12.06 / 26.06 / 10.07 /
21.08 / 04.09 / 18.09 /
02.10 / 16.10 / 30.10 /
13.11 / 27.11 / 11.12

DÉNEIGEMENT

Informations et mesures

Comme chaque année, la commune vous rappelle que le service des Routes et espaces verts communal déneigera uniquement les routes et les chemins communaux, étant précisé que les voies empruntées par les transports publics seront déneigées en priorité.

Le service de voirie du canton de Genève s'occupera, quant à lui, de déneiger les routes cantonales.

Enfin, la commune relève que l'entretien des chemins privés, des allées et des cours d'immeubles incombe à leurs propriétaires et que ces derniers pourront voir leur responsabilité civile engagée dans le cas où un accident interviendrait sur leur propriété.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

JOBS D'ÉTÉ COMMUNAUX 2023

Les candidatures pour les jobs d'été, dont le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune, seront prises en compte dès le 3 janvier 2023, avec un délai de candidature fixé au 31 mars 2023.

<https://veyrier.ch/jobs-dete/>

Les conditions d'engagement sont les suivantes :

- Habiter la commune de Veyrier
- Avoir 16 ans révolus, au moment de la prise d'emploi, pour le service Aménagement, constructions et infrastructures (écoles publiques)
- Avoir 18 ans révolus, au moment de la prise d'emploi et un permis de conduire automobile, pour le service des Routes et espaces verts.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE MINUIT ET 5 HEURES DU MATIN

À la suite d'une décision cantonale, une extinction de l'éclairage public du tronçon de la route de Veyrier, entre la route du Val d'Arve et le plateau de Vessy, a été appliquée depuis le 1er décembre 2022.

MÉDAILLES POUR CHIENS 2023

Les médailles peuvent être retirées en mairie dès le 3 janvier 2023.

Nous vous rappelons que le 31 mars 2023 est la date limite pour l'acquisition de la médaille sous peine d'amende.

Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter :

1. la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS,
2. l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour détenteur de chien,
3. le certificat de vaccinations comprenant le vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide.

Aucun émolument communal ne vous sera demandé lors de l'acquisition de la médaille à la mairie.

En effet, l'impôt sera directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC), indépendamment du contrôle documentaire (détails complémentaires sur le site de la commune www.veyrier.ch ou à la mairie).

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2022

Informations du Conseil administratif

Au premier plan de cette séance du Conseil municipal, les propositions concernant le Plan directeur communal, le projet de budget et le plan des investissements 2023 ont été largement discutées. En préambule, le Conseil administratif rappelle l'inauguration de la nouvelle salle Grand-Salève le samedi 26 novembre à 17h00, ainsi que le walking de l'Escalade au départ de Veyrier le 3 décembre à 19h15 et aborde également la problématique de l'audit énergétique du complexe sportif du Grand-Donzel. Ce dernier constate que le lieu ne répond plus aux normes en vigueur (efficacité énergétique classée E) et qu'il nécessite d'être entièrement rénové. Au vu du coût de cette opération et de l'âge du bâtiment, le Conseil administratif préconise une démolition totale suivie d'une reconstruction et reviendra pour une étude de faisabilité.

Par ailleurs, il fait mention de l'arrivée prochaine d'un container pour la récupération du plastique (bouteilles de lait, lessives, produits chimiques, etc.) à la déchetterie du Grand-Donzel, en attendant que le GESDEC se prononce sur la question du recyclage de ces déchets.

Un banc sera installé à l'avenue du Grand-Salève. Concernant la végétalisation de l'éco-point du Grand-Salève, le Conseil administratif

n'est pas encore en mesure de se prononcer, la parcelle étant propriété de la FIVV (Fondation immobilière de la ville de Veyrier).

Dans un autre registre, M. Jean-Marie Martin, Conseiller administratif (PDC-Le Centre) informe que le Conseiller d'Etat, M. Serge dal Busco, confère un usage exclusif aux piétons entre le 65 de la route du Pas-de-l'Echelle et le passage pour piétons à la hauteur du 46, les cyclistes étant déviés sur la chaussée.

Enfin, suite à la pétition «macaron zone bleue», 35 places de 4h avec macaron et pour PMR (personnes à mobilité réduite) seront recrées au centre du village.

GPA augmentera par ailleurs ses tournées entre 1h00 et 4h30 du matin pendant les six prochains mois et renforcera ses patrouilles dans les zones de cambriolages. Une information sera également distribuée en tout ménage pour sensibiliser et prévenir des risques de vols.

L'entrée en force du PLQ des Cirses, validée par le Conseil d'Etat, est confirmée. Finalement, il est rappelé que les trois places de parking «dépose-minute» de la crèche du Sabotier sont exclusivement réservées aux usagers de la crèche de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30.

◀ Plan directeur communal voté à l'unanimité

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Plan directeur communal (PDCom) dans sa version de novembre 2022 et invite le Conseil administratif à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) rappelle les cinq ans et demi de travail de la commission et M. Alain Pautex (PLR) le remercie de son excellent rapport, évoquant un bon consensus malgré la difficulté de la tâche. Concernant les gabarits, il convient de se conformer au plus près de l'article 59 LCI avec la notion d'«harmonie du quartier» pour définir les gabarits maximums admissibles, notion subjective contrairement à la surface d'une parcelle. C'est pourquoi le Conseil administratif s'est engagé à ne pas délivrer de préavis favorable pour des projets R+2 (rez + 2 étages) dans un environnement R+1. La plupart des droits de passage à usage public au travers des parcelles de la zone 5 ont été supprimés, à l'exception de ceux permettant les accès scolaires s'il devait y avoir une demande de densification de la parcelle. Quant à la surface de pleine terre devant subsister après toute densification, la proposition d'amendement a été acceptée à l'unanimité et stipule qu'il s'agira de maintenir une surface de pleine terre suffisante dont une partie d'un seul tenant, permettant d'acquérir des arbres en nombre et en grandeur, en adéquation avec la dimension de la parcelle ou du groupe de parcelles et garantir ainsi leur pérennité. Afin d'atteindre cet objectif, la surface de pleine terre devrait tendre à 40% de la surface de la parcelle ou du groupe de parcelles». Enfin, le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'amendement relatif aux chemins piétons.

Budget et plan d'investissements 2023

Après avoir approuvé les rapports des commissions d'aménagement du territoire et environnement, des constructions et des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, une large discussion est initiée par le groupe PLR qui a considéré le projet de budget 2023 - déficitaire de CHF 525'518 (pour un déficit maximal autorisé de CHF 614'000) - comme «prudent, voire trop prudent», c'est pourquoi il propose plusieurs amendements. A l'exception de la révision à la baisse des revenus et charges des locaux de la place de l'Eglise 3, toutes ces propositions sont refusées : revalorisation du montant d'encaissement des amendes, du montant des heures supplémentaires de la police, du budget du 1er août en raison de l'annulation des feux d'artifice, de la baisse/du blocage de l'indexation des salaires, ajustement des projections des recettes fiscales versées par l'Etat à la commune, ce dernier point étant de la compétence du Conseil administratif.

Le Conseil municipal a approuvé les rapports et propositions de la commission des finances, sécurité et administration fixant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100% pour 2023 et l'adaptation de l'échelle des salaires du personnel de l'administration communale. Au vote nominal, le Conseil municipal a approuvé le budget déficitaire de CHF 489'322, réduit grâce à l'amendement relatif à la place de l'Eglise 3. Pour 2023, il fixe le taux du centime additionnel à 38 et celui en supplément pour l'impôt sur les chiens à 100, autorise le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence de CHF 12'940'244 pour couvrir les investissements du patrimoine administratif et lui accorde la possibilité de renouveler ou rembourser des hypothèques selon ce qui est le plus favorable.

Crédits supplémentaires

Le Conseil municipal accorde au Conseil administratif les crédits budgétaires supplémentaires nécessaires pour couvrir le dépassement de certains postes du budget 2022 (CHF 145'274.20) compensés sur d'autres postes.

Transferts de parcelles

Le transfert de cinq parcelles (6166, 5682, 5106, 5105 et 2458) du patrimoine financier (actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou valoriser le capital) au patrimoine administratif (actifs détenus par la commune pour l'accomplissement de tâches publiques) a été voté à l'unanimité. M. Florian Barro (PLR) propose d'en faire un usage plus bénéfique pour les habitants, tel qu'un parc à vélos, des plantations, de l'arborisation, mais M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) lui oppose qu'elles sont toutes trop exigües ou déjà employées (bancs, parc à chiens, etc.).

Fonds dédiés

La commune détient un fonds pour l'attribution de prix scolaires alimenté par des dons privés datant des années 90. Elle doit le

régulariser selon les exigences du MCH2 (modèle comptable harmonisé n°2) et vote à l'unanimité sa création ainsi qu'un règlement le concernant.

De même, le Conseil municipal aborde la question de la création d'un fonds pour l'embellissement et la décoration des Grands Esserts et du règlement y relatif. Il est renvoyé pour approfondissement en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale pour une prise de position avant la fin de l'année.

Motion

M. Barro présente un projet de motion pour favoriser une gestion responsable de la rétention et de la gestion de l'eau par les propriétaires fonciers veyrites. Il demande le renvoi au Conseil administratif pour mise en œuvre, ce qui est accepté à l'unanimité.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Jousson fait la proposition d'installer deux citernes pour la récupération de l'eau de pluie sur le toit de la future école des Grands Esserts en vue d'arroser les arbres et d'alimenter les chasses d'eau de l'école, afin d'éviter le recours à l'eau potable.

M. Yves Monnat (PLR) demande que la levée des déchets de jardin soit adaptée au cycle végétal particulier de cette année.

Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) souhaite recevoir des précisions quant à l'avancement du projet de décharge de la Place Verte et à la présence d'un éventuel vestige.

M. Pautex demande s'il est prévu d'installer des parkings à vélos sécurisés aux abords du nouvel espace communal. M. Christian Robert, Maire (PLR) lui répond que la pose d'arceaux de sécurité pour vélos sera étudiée.

Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) revient sur sa requête d'installer des détecteurs de présence pour moduler les éclairages publics. Le Conseil administratif reviendra vers elle dans un an, après le test du système Optimalux mené par l'Etat dans six communes.

Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) souhaite connaître le dépassement budgétaire de la construction de la nouvelle salle Grand-Salève et suggère d'en tirer des enseignements pour la construction de l'école des Grands Esserts.

M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) propose de faciliter l'accès au fitness Harmony le long du terrain de football, car il est difficilement praticable en temps de pluie.

M. Luisier précise que les places pour les deux-roues motorisés devant la Raiffeisen ne conviennent pas.

M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) transmet l'information que le portail du parc de la Mouille ne fonctionne pas bien et suggère sa réparation.

Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative (Veyrier-Ensemble) présente Mme Emmanuelle Manso, nouvelle cheffe du service de la Cohésion sociale.

M. Jousson informe du concours pour la nouvelle passerelle piétonne du Bout-du-Monde qui a été publiée sur la plateforme SIMAP. ■

Oriane de Saussure

Séance du 13 décembre 2022

En début de séance, l'assemblée est invitée à observer une minute de silence en mémoire de la sœur de Mme Marie-Lourdes Desardouin, décédée depuis peu.

Au niveau des communications officielles, un coup de chapeau est donné aux organisateurs de l'inauguration de la nouvelle salle communale ainsi qu'aux 120 bénévoles indispensables qui ont œuvré au succès de la dernière édition du Walking.

Pour cette année, le Mérite de Veyrier est attribué, pour la première fois, au Veyrier Salève Basket Club et plus précisément à son équipe des moins de 16 ans, pour sa belle saison qui l'a menée au titre de Champions genevois et suisse 2022. La remise du prix aura lieu dans le cadre de l'apéritif communal du 12 janvier prochain.

M. Christian Robert, Maire (PLR) souhaite amener plusieurs précisions au Conseil à la suite de la diffusion du reportage télévisé de 19h30 consacré à l'éclairage des terrains de football. Il rappelle qu'il appartient aux entraîneurs d'éteindre les projecteurs à la fin des entraînements ou des matchs. En outre, des déprédations répétées de l'armoire électrique ont eu comme conséquence de laisser parfois les terrains allumés toute la nuit. Dès l'été dernier, le service des Routes et espaces verts a procédé à la sécurisation du dispositif de commande



électrique. Une minuterie a également été mise en place pour couper l'éclairage des terrains en fonction du besoin estimé par l'entraîneur. Si, depuis le 20 octobre dernier, le terrain synthétique dispose d'une telle minuterie, ce n'est pas le cas de celle du terrain en herbe, encore en commande, qui devrait être installée aux alentours de février prochain. Un changement des luminaires des terrains pour des projecteurs LED est également prévu pour 2024.

Le Conseil accepte ensuite à l'unanimité la création d'un fonds pour l'embellissement et la décoration des Grands Esserts, après son examen en commission avec comme seule prérogative demandée qu'il devienne nommé «fonds pour la valorisation culturelle et artistique des Grands Esserts» afin de mieux préciser sa finalité.

Ecole de Pinchat : statu quo pour les repas

La pétition qui demande d'étudier une solution alternative pour pallier l'absence d'un restaurant scolaire à l'école de Pinchat n'a pas convaincu une majorité du Conseil qui, par 14 non et 7 oui, a refusé l'entrée en matière. Les pétitionnaires souhaitaient plus précisément que les repas de midi soient livrés à l'école ou qu'un transport soit organisé pour les élèves de 1P et de 2P. C'est surtout la crainte de devoir mettre en place une lourde gestion opérationnelle en infrastructure et en personnel pour la livraison des repas qui a motivé le classement de la pétition. Au sein du groupe Veyrier-Ensemble, les avis sont très partagés et même si la solution actuelle avec un parcours à pied sécurisé jusqu'aux restaurants scolaires de Vessy n'est pas idéale, elle est jugée quand même acceptable aux yeux du groupe. Du côté du PDC-Le Centre, on estime aussi que livrer des repas à l'école de Pinchat entraînerait une trop grosse problématique en termes de logistique. Quant au transport des tout-petits qui se ferait vraisemblablement avec un bus non électrique, cela irait à l'encontre des buts de développement durable prônés par la commune. Le PLR juge aussi que l'offre de repas de qualité et labellisés de Vessy, existante à quelques centaines de mètres, suffit et qu'organiser un transport n'aurait pas de sens. Seule, Mme Desardouin (Indépendante) estime légitime un renvoi en commission afin de creuser la réflexion. Les Vert'libéraux pointent le besoin de communiquer une information substantielle aux parents et de ne pas se limiter à un refus d'entrée en matière. En cela, ils sont suivis par le groupe des Socialistes-Vert.e.s qui souhaite que le Conseil administratif leur adresse une réponse cohérente.

Parmi les propositions qu'il présente dans la soirée, le Conseil administratif a programmé l'achat, dès l'année prochaine, d'une nouvelle balayeuse pour le service des Routes et espaces verts, en remplacement de l'ancienne qui arrive en bout de course. A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce en faveur du renvoi du sujet en commission des finances, sécurité et administration pour examiner les différentes options possibles.

En vote immédiat, il accepte aussi, à l'unanimité, la proposition d'amortissements complémentaires correspondant au solde de la valeur des trois terrains qui ont été intégrés au Patrimoine administratif lors du dernier Conseil municipal. Trois crédits budgétaires supplémentaires demandés en lien avec des ajustements de montants pour des dépenses imprévues sont également acceptés à l'unanimité en vote immédiat.

Projet culturel bis aux Grands Esserts

Au nom des motionnaires, M. Florian Barro (PLR) défend le besoin d'entamer déjà une vraie réflexion sur la manière de rendre vivante la zone à travers l'esplanade Jean-Piaget et la promenade des Cirses. La motion PLR, co-signée par les Vert'libéraux, propose d'étudier l'idée d'y intégrer un parcours artistique qui pourrait prendre la forme d'une exposition permanente ou d'un tournus d'expositions temporaires. Le Conseiller municipal estime important de prendre les devants, afin d'éviter que ce futur quartier ne devienne une cité dortoir avec l'obligation de devoir rattraper la situation par des aménagements extérieurs a posteriori, comme cela a été trop souvent le cas pour des projets d'envergure dans le canton.

Le groupe PDC-Le Centre refuse l'entrée en matière. M. Max Müller trouve la motion juste, mais un peu précipitée, avec une promenade des Cirses prévue au mieux que dans une dizaine d'années et des mandataires pour les espaces extérieurs déjà nommés par le Conseil administratif, qui auront à cœur de réfléchir au problème et d'amener des solutions. Du côté des Vert'libéraux, Mme Marielena Gautrot relève l'intérêt d'anticiper et de faire tout ce qu'il est possible en matière de convivialité pour ce nouveau quartier qui amènera «4'000 habitants de plus». M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) indique que

son groupe ne soutient pas la proposition de motion qu'il considère comme un doublon par rapport au fonds qui vient d'être voté. Par ailleurs, des rencontres régulières avec les architectes paysagistes sont prévues en commission afin de suivre ces développements. Par la voix de M. Yves Mesot, le groupe des Socialistes-Vert.e.s propose le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale et exhorte à réfléchir aussi sur l'idée de la mise sur pied d'une commission dédiée à la culture, qui pourrait se saisir de cette thématique et réfléchir sur un sens large pour tout le territoire. L'entrée en matière a lieu par 12 oui, 9 non et la motion est renvoyée en commission des Grands Esserts et en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Pas de fonds communal pour la transition énergétique

Le Conseil passe ensuite à l'étude du second projet de motion déposé par les Vert'libéraux et co-signé par Mme Desardouin qui part du constat que certains propriétaires manquent de possibilités de financement pour leurs projets en énergie renouvelable, soit parce qu'ils n'ont pas accès à un prêt bancaire du fait de revenus insuffisants, soit parce qu'ils ne désirent pas se lier dans la durée avec un établissement bancaire classique. La formation politique propose de créer un fonds communal qui serait dédié au financement de projets veyrites liés à la transition énergétique selon des conditions d'attribution à définir lors de discussions en commission.

Dans les débats, le PDC-Le Centre ne souhaite pas voir la commune se substituer à un établissement bancaire pour l'octroi de prêts avec la complexité opérationnelle que cela supposerait. Le PLR partage ce point de vue et souligne le danger qu'il y aurait pour la commune de se porter garante pour un investissement privé en assumant le risque financier. Le groupe Veyrier-Ensemble estime le projet irréaliste car il lui semble impensable que la commune entre dans ce type de fonctionnement. Il rejette la motion et se réserve le droit d'en faire une autre axée sur une politique de subventions. Le groupe Socialistes-Vert.e.s est favorable sur le principe d'encourager la transition énergétique en donnant un coup de pouce en termes d'accompagnement à des propriétaires retraités qui, selon la nouvelle loi, devront assainir leurs logements. Il exclut toutefois tout soutien financier de la part de la commune à des projets privés qui sortent du cadre d'une utilité publique.

Au terme des votes, l'entrée en matière est refusée par 15 non, 5 oui et 1 abstention.

Adaptions des horaires de la ligne C5

Porté par le Conseil municipal in corpore, ce projet de résolution demande aux TPG de revoir, dans les plus brefs délais, l'horaire de la ligne C5 mise en place suite à la fusion des lignes 34 et 41 et jugé peu adapté aux besoins des élèves des Collèges de Candolle et de Claparède, ainsi qu'à ceux de l'école Moser habitant sur le territoire.

Présentant la résolution, M. Olivier Duc (PLR) détaille longuement les nouveaux horaires de la ligne C5 et les inconvénients pratiques que cela représente pour la mobilité des étudiants des deux établissements en leur donnant aucune latitude pour des activités extra-scolaires. Il pointe l'utilité de mieux couvrir certaines tranches horaires, notamment celle après la fin des cours, sous peine d'imposer aux élèves un temps de déplacement rallongé avec 2 à 3 changements de bus ou alors de les contraindre à devoir être véhiculés.

Au nom de Veyrier-Ensemble, M. Luisier dit comprendre la démarche des TPG, désireux répondre aux besoins de liaisons avec le Léman Express, les lignes de tramways 12 et 17 et planifier des lignes à l'horizon des Grands Esserts. Cependant, l'offre actuelle de la ligne C5 proposée par les TPG est peu efficace et incomplète.

Toutes les formations politiques partagent ce scepticisme quant à l'efficacité des dessertes et, après l'entrée en matière, renvoient le projet de résolution à l'unanimité au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des TPG.

Pour pallier la fermeture de l'office postal de Veyrier village, le Conseil administratif annonce la mise en place d'un service postal à domicile, ainsi que l'installation d'une boîte à colis sur le parking de l'Uche, possiblement dès février prochain, dans l'attente qu'une nouvelle solution puisse voir le jour. ■

F. Waldburger

FERMETURE DE L'OFFICE DE POSTE DE VEYRIER

Comme vous avez pu l'apprendre au travers des médias, l'office en partenariat de Veyrier-village fermera ses portes au 31 décembre 2022. La Poste CH n'ayant, pour l'instant, pas trouvé de nouveau partenaire, la commune a demandé qu'un service à domicile ainsi qu'un automate à colis soient mis en place dans les plus brefs délais. Une communication de la Poste CH a d'ailleurs été faite à ce sujet.

Les autorités communales ne peuvent que regretter cette situation qui péjore de manière certaine le service au public de la Poste. Nous avons à de nombreuses occasions fait part de la nécessité de maintenir un service de proximité complet.

APÉRITIF COMMUNAL ET PRIX DU MÉRITE 2022

**Le 12 janvier 2023 à 19h00
à la salle Grand-Salève**

Les autorités municipales ont le plaisir de vous accueillir au traditionnel apéritif de début d'année qui aura lieu dans la nouvelle salle Grand-Salève de l'Espace communal le jeudi 12 janvier 2023 à 19h00, au cours duquel le prix du Mérite de Veyrier 2022 sera remis par le jury.

Les autorités municipales se réjouissent d'ores et déjà de vous retrouver nombreux à ce rendez-vous et de pouvoir vous adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE
022 899 10 13

Une présence du service de police de proximité a lieu pendant les fêtes de fin d'année.
En cas d'urgence, veuillez appeler le 117

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Les bureaux et la réception de la mairie sont fermés jusqu'au lundi 2 janvier, réouverture le mardi 3 janvier 2023.
En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis à l'aéroport international de Genève auprès de la Police Internationale, au niveau "arrivée".
Ouverture de 7h à 21h30, 7/7 jours
Renseignements par téléphone dès 8h :
022 427 58 30.

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Les institutions communales de la petite enfance sont fermées durant les vacances scolaires et rouvriront leurs portes le lundi 9 janvier 2023.



AVANCEMENT DU PROJET DES GRANDS ESSERTS

Les travaux d'excavation se poursuivent sur l'îlot «Cour de Vessy» aux côtés de l'îlot «Ferme» (projet situé à côté de la Ferme Vecchio) en vue du démarrage des travaux de gros-œuvre et l'implantation des premières grues prévue dans le courant du premier trimestre 2023. Une coordination réussie avec l'ensemble des parties prenantes a permis une utilisation intelligente des matériaux terreux en utilisant certains emplacements au sein du périmètre (emprise du PLQ Cirses).

Au vu des conditions météorologiques de cette fin d'année, le début des interventions au niveau de la route de Vessy sont attendues dès le 11 janvier prochain.

Pour rappel, des informations plus complètes et mises à jour sont actuellement disponibles sur le site internet dédié www.grands-esserts.ch. En cas de questions relatives aux travaux en cours, nous vous invitons également à contacter le bureau EDMS (M. Benoît TOGNAZZI) au 022 884 84 84.

Dans le cadre du développement de projet, il est à rappeler l'implication de quatre coopératives d'habitation parmi lesquelles notamment EQUILIBRE et LATITUDE, qui participent ainsi à l'avancement des études au sein du périmètre.

Enfin, il est précisé l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) N° 30082 Cirses par le Conseil d'Etat le 9 novembre 2022.



**Printemps
2023**



Saison culturelle Veyrier

Retrouvez la programmation
sur veyrier.ch dès janvier 2023.

